



République de Guinée

MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

AGENCE NATIONALE DE L'AQUACULTURE DE GUINÉE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PISCICULTURE
COMMERCIALE FAMILIALE (PISCOFAM)

DEMANDE DE PROPOSITION

N° 02/MPÉM/ANAG-AT/2022

**RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE EN APPUI AU PLAN
QUINQUENAL DU PSDDA DE L'ANAG POUR UNE DURÉE DE 9 MOIS**

Financement : Agence Française de Développement

Juin 2022

Demande de Propositions

Sélection de Consultants - Petites Prestations Intellectuelles

Section I - Instructions aux Fournisseurs

A. Introduction

1. Dispositions générales

1.1 Le terme “jour” désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotation

2. Contenu du Dossier

2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les Matériels faisant l’objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) Demande de Cotations (DC)
- (2) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
- (3) Modèle de lettre de cotation
- (4) Modèle de lettre de marché
- (5) Modèle de tableau de comparaison des cotations (à remplir par le Comité d’évaluation)
- (6) La déclaration d’intégrité de l’AFD

2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

Lettre d'invitation

Lieu et date

Nom et adresse du Consultant

Madame/Monsieur

1. xxx (ci-après nommé « le Client ») [*sélectionner « a sollicité » ou « a obtenu »*] un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de l'Agence française de Développement (ci-après dénommée « l'AFD »), en vue de financer le coût du [*insérer le nom du Projet*], et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel est émise cette Demande de Propositions.

2. xxx sollicite maintenant des propositions par consultation restreinte en vue de la fourniture des Services de consultants ci-après : [*Insérer une brève description des objectifs et du champ des Services*]. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence (TDR) joints.

3. Un Consultant sera choisi selon la méthode de sélection basée sur la qualité (notamment les qualifications des Consultants). L'expérience du candidat en matière de [*indiquer les expériences requises : expériences similaires en nature et/ou montants, expérience avec le Client, dans le pays du Client...*] et sa connaissance de [*indiquer les connaissances requises : expertise technique, langues, bailleurs de fonds...*] seront des critères déterminants pour la sélection. [*Insérer éventuellement « Le budget maximum pour ces Services est de ... euros »*].

4. La présente Demande de Propositions comprend les documents suivants :

- La présente Lettre d'invitation ;
- La Lettre de soumission de la Proposition ;
- La Proposition technique ;
- La Proposition financière ;
- Les Termes de référence ;
- Le Contrat-type.

5. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, dès réception :

- a) Que vous avez reçu la Demande de Propositions ; et
- b) Si vous soumettez une proposition ou non.

6. Votre Proposition, constituée de votre Lettre de soumission de la Proposition, de votre Proposition technique (incluant le/les curriculum vitae (CV)), de votre Proposition financière hors taxe et de la Déclaration d'Intégrité dûment signée, doit parvenir à l'adresse; piscofamgn@gmail.com; avec cc à bobdiaby@yahoo.fr et sidikikeita@yahoo.fr au plus tard le2022. Si besoin, des éclaircissements peuvent être obtenus à cette même adresse courriel.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signature, nom et titre du représentant du Client

Lettre de soumission de la Proposition

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de [insérer le titre des Services], à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du [date] et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à *xxx euros montant en lettres et en chiffres* euros Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : _____

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

Proposition technique

Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

[si aucune méthodologie n'est requise, supprimer ce § et n'indiquer que le CV de l'expert à remettre]

Il est suggéré de présenter la Proposition technique (3 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :

a) Méthodologie. *Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.*

b) Plan de travail. *Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.*

Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour.

Proposition financière

	<i>Prix unitaire :</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Rémunération</i>	<i>(honoraire par jour HT)</i>	<i>(A définir par le Client)</i>	
<i>Autres frais :</i> <i>Per diem</i> <i>Transport aérien</i> <i>Hôtel... (liste à préciser)</i>	<i>(préciser si forfait ou remboursable pour chaque item)</i>	<i>(à définir par le Client)</i>	

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

[Précisez, pour chaque frais, les conditions d'éligibilité et le contenu du prix : le montant maximum par nuit d'hôtel si remboursable, la classe de transport aérien ou ferroviaire et son montant maximum si remboursable, inclusion ou non dans le prix du per diem des frais de transport local, des frais de communications...]

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

Termes de référence

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PISCICULTURE COMMERCIALE ET FAMILIALE

PISCICULTURE COMMERCIALE FAMILIALE

EN GUINEE

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT EN APPUI A LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DE L'AQUACULTURE DE L'ANAG (PSDDA)**

1- CONTEXTE

1.1 : Présentation de l'ANAG

L'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANAG) Créée par décret **D/2018/128/PRG/SGG du 24 juillet 2018**, l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Aquaculture. A cet effet, elle est chargée d'élaborer la stratégie de développement de l'aquaculture en relation avec les programmes d'empeusement des plans d'eau (étangs, barrages, excavations, retenues hydro-agricoles et mares), d'aménagement, la mise en valeur du potentiel aquacole, des mécanismes d'appui et l'encadrement des aquaculteurs.

L'approvisionnement des populations en produits aquacoles, défini comme une des priorités du Gouvernement, reste un souci quotidien de la plupart des ménages quant à la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de ces produits.

Les captures marines constituent la principale source d'approvisionnement des populations et demeurent insuffisantes notamment sur les marchés ruraux. Les quantités débarquées arrivent généralement dans de nombreux points de vente de l'intérieur du pays dans un état qui laisse à désirer à cause des ruptures de la chaîne du froid entraînant des conséquences sanitaires.

Dans le cadre de la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnel, des revenus des populations, le Gouvernement a inscrit le soutien au développement de l'aquaculture dans la lettre de Mission du MPEM.

Cette orientation du Gouvernement est en parfaite harmonie avec les axes des documents stratégiques de développement notamment le Programme National de Développement Economique et Sociale (PNDES).

1.1.1: ATTRIBUTIONS

L'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANAG) a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Aquaculture.

A cet effet, elle est chargée de :

- Participer à la définition de la politique et à l'élaboration de la réglementation en matière de l'aquaculture ;
- Coordonner suivre et évaluer l'ensemble des activités et programmes touchant l'aquaculture, en collaboration avec les services techniques concernés ;
- Participer aux négociations des accords et conventions se rapportant à l'aquaculture ;
- Promouvoir et entretenir les relations professionnelles avec les institutions de développement locales et étrangères en matière d'aquaculture ;

- Coordonner la mise en valeur des sites favorables à l'aquaculture marine et continentale, en collaboration avec les partenaires au développement ;
- Sensibiliser et encadrer les porteurs de projets d'entreprises dans les différents segments de la filière aquacole ;
- Appuyer le renforcement des capacités de gestion des professionnels de l'aquaculture, notamment aux plans technique, financier, commercial et organisationnel ;
- Appuyer l'aménagement des fermes de productions aquacoles
- Assurer, en partenariat avec les structures spécialisées, les services de contrôle de la qualité requise pour les entreprises aquacoles ;
- Promouvoir les investissements privés nationaux et étrangers dans la filière aquacole ;
- Promouvoir la coopération internationale en matière d'aquaculture ;
- Encourager la création et le développement d'industries locales de production, de transformation et de commercialisation des produits aquacoles ;
- Collecter, traiter les statistiques et créer une base de données statistiques sur le secteur en collaboration avec les services compétents du Ministère ;
- Élaborer et mettre en application des plans d'aménagement de systèmes aquacoles et vulgariser les outils de production, de distribution et de commercialisation des produits issus de l'aquaculture ;
- Coordonner les activités d'expérimentation et d'innovation aquacoles en rapport avec les services techniques concernés et veiller à la vulgarisation des résultats dans les exploitations aquacoles ;
- Promouvoir la mise en œuvre d'une aquaculture durable respectueuse de l'environnement ;
- Veiller à l'application des accords et conventions internationaux en matière de l'Aquaculture ;
- Développer l'aquaculture intégrée aux activités agricoles ;
- Formuler des avis sur les activités des projets des organismes, des ONG et des services publics rattachés ou non, évoluant dans le domaine de l'aquaculture
- Communiquer, informer et diffuser toutes les données et activités portant sur le développement de l'aquaculture ;
- Promouvoir le genre et l'équité dans le domaine de l'aquaculture ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat aquacole jeune.

1.1.2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'ANAG est administrée par deux (2) organes : le Conseil d'Administration (CA) et la Direction Générale.

Elle est dirigée par un Directeur Général nommé par Décret du Président de la République.

Le Directeur Général assure la bonne marche de l'ANAG dans le cadre des statuts de celle-ci :

A ce titre :

- Il négocie le contrat de programme avec les ministères de tutelle (technique et financière)
- Il embauche et mets fin aux contrats de travail du personnel de l'Etablissement conformément aux dispositions du code du travail ;
- ❖ Le Directeur Général de l'ANAG est assisté d'un Directeur Général Adjoint qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Le Directeur Général adjoint est nommé dans les mêmes formes et conditions que le Directeur Général.

Pour accomplir sa mission, l'ANAG comprend :

Au niveau central, outre la Direction :

- Une Agence comptable composée d'un Comptable, Contrôleur Financier et Chef Service Administratif et Financier, des Services d'Appui ;
- des Départements Techniques ;
- un Secretariat Central ;
- des Programmes et projets de développement de l'Aquaculture.

Les Départements de l'ANAG, de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Division de l'Administration centrale, sont :

- Le Département Planification et Suivi évaluation ;
- Le Département Techniques Aquacoles ;
- Le Département Promotion des filières Aquacoles.

Les Sections de l'ANAG, de niveau hiérarchique équivalent à celui d'un chef de service de l'administration déconcentré.

- La Section Programmation et Statistiques
- La Section Écosystèmes et Règlementation
- La Section Etudes et Aménagements
- La Section Production et Innovation
- La Section Appui à l'Accès aux services financiers
- La Section Marketing et Chaîne de valeur.

2- PRÉSENTATION DU PROJET PISCOFAM

2.1: Objectifs du Projet

A la suite des résultats satisfaisants des précédents projets (Projet de Pisciculture en Guinée Forestière (PPGF) de 1999 à 2008 et du Projet de Développement de la Rizi-Pisciculture en Guinée Forestière (PDRPGF) de 2012 à 2017, l'Agence Française de Développement (AFD) a décidé de continuer à appuyer la Guinée dans le développement de la pisciculture. Elle a octroyé à la Guinée un nouveau financement pour un Projet de développement de la Pisciculture Commerciale et Familiale de Guinée « PISCOFAM » à hauteur de dix millions d'euros (10 M €).

La Convention de financement CGN 1237 01 S entre le Gouvernement de la République de Guinée et l'AFD a été signée le 07 novembre 2018. Le nouveau projet PISCOFAM a démarré le 01 octobre 2019 pour une durée de 5 ans et a pour finalité de contribuer à réduire la pauvreté à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus des populations rurales en Guinée.

Pour ce faire, il vise à augmenter, de façon durable et adaptée aux différents contextes agro écologiques, la production de poissons et de riz associé ainsi que leur consommation locale dans les zones rurales de Guinée.

La maîtrise d'ouvrage du Projet est déléguée par le MPEM à l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG), par la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, en date du 06 février 2020.

La mise en œuvre du Projet PISCOFAM a débuté le 1^{er} octobre 2019.

Le projet développe la pisciculture comme une activité rentable, durable, soutenue institutionnellement et accessible aux femmes et jeunes.

Pour ce faire, le Projet est structuré en trois composantes :

- La Composante 1, correspond à la densification et l'extension de la pisciculture et, au travers de la Fédération, à la professionnalisation du tissu de pisciculteurs en Guinée forestière et, par adaptation, en Haute-Guinée ;
- La Composante 2 permet la mise en œuvre de recherches-actions piscicoles en Guinée maritime sur de nouveaux référentiels adaptés dans les périmètres rizicoles en zone de mangroves d'une part en matière de rizi-pisciculture et dans les bas-fonds d'autre part en matière de rizi-pisciculture parcellaire, de pisci-riziculture en étang de barrage et de pisciculture en étang de dérivation ;
- La Composante 3 est mise en œuvre directement par la Cellule de coordination placée au sein de l'ANAG.

Dans cette composante il s'agit de :

- Coordonner le pilotage du projet, y compris la gestion administrative et financière de ses ressources et le suivi-évaluation de ses activités et résultats (et, plus largement, de doter le Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime des capacités à coordonner d'autres interventions dans le domaine de la pisciculture) ;
- Soutenir le développement de curricula adaptés en matière de formation à la pisciculture et, au-delà, de développer les compétences des producteurs, techniciens et cadres au travers de cette action ;
- Réaliser le suivi-évaluation social et environnemental des impacts et mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Plus particulièrement pour la Composante 3 il s'agit de :

Mettre en place et rendre opérationnels à l'ANAG des outils de planification, de coordination et de suivi de ses activités dans le cadre du développement de l'aquaculture en Guinée.

A la demande de l'ANAG, un accord de prolongation de la durée du projet a été obtenu auprès du bailleur pour une fin du projet prévue le 30 juin 2024. Le réaménagement budgétaire qui en est résulté, a prévu le recrutement d'un Assistant Technique en appui à l'ANAG pour la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Développement Durable de l'Aquaculture (PSDDA) 2021-2040.

3- PRÉSENTATION APERÇU DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE (PSDDA)

L'ANAG est résolument engagée à se doter d'un plan stratégique de développement durable de l'Aquaculture à moyenne et longue portée (horizon 2040). Ce plan constituera la base technique opérationnelle et institutionnelle du développement de l'aquaculture en Guinée.

3.1: Présentation générale du contexte-pays

Pays d'Afrique de l'Ouest située entre les Parallèles 12°N et 7°N et entre les Méridiens 8°O et 15°O, la Guinée dispose d'une façade maritime sur l'océan Atlantique. Sa Zone Économique Exclusive (ZEE) s'étend au large d'un littoral d'environ 300 km de long. Le plateau continental guinéen représente ainsi la plus grande surface submergée de toute l'Afrique atlantique. Il atteint 200 km de largeur et sa pente est très faible. Le territoire s'enfonce ensuite dans le continent en dessinant une courbe descendante sur une superficie totale de 246 000 km².

Le pays comprend quatre régions naturelles, chacune spécifique d'un point de vue agroécologique : (i) la Guinée Maritime est la zone de prédilection de la pêche et des productions horticoles à haute valeur ajoutée : ananas, avocat, banane, mangue, etc. ; (ii) la Moyenne Guinée, zone d'élevage, mais aussi de cultures maraîchères ; (iii) la Haute Guinée, zone de savane, favorable à la culture du coton, de l'arachide, du maïs.

3.2 : Axes et Programmes du plan Stratégique de Développement Durable de l'Aquaculture

Axe 1 : Renforcement de capacités institutionnelles et professionnelles

- Renforcement ANAG et ses démembrements,
- Etablissement de partenariat avec les acteurs spécialisés pour la promotion de l'Aquaculture

Axe 2 : Développement de l'Aquaculture en fonction du potentiel des différentes zones agroécologiques

- Choix du référentiel en matière de pisciculture au niveau national.

Axe 3 : Valorisation des produits de l'aquaculture et amélioration de la contribution du secteur à l'économie nationale

- Développement d'une stratégie de valorisation des produits d'aquaculture
- Développement de la chaîne de valeur.

Axe 4 : Mobilisation de fonds pour le financement du plan

- Développement de la stratégie de mobilisation des fonds ;
- Financement du plan quinquennal du développement aquacole.

4- Objectifs de la consultation

L'objectif principal de la consultation est la prise en charge de l'appui à l'ANAG dans le démarrage de la mise en œuvre du PSDDA et plus particulièrement le Plan quinquennal 2022-2026. Dans ce cadre, le Consultant donnera également un appui à l'ANAG dans le lobbying auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) pour faire connaître les ambitions contenues dans le plan et ses besoins en appui.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Renforcer les capacités de l'ANAG à faire valoir la pisciculture guinéenne dans la sous-région et internationalement.
- Mettre en place le dispositif d'orientation, de pilotage et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan.
- Définir le budget et les affectations nécessaires pour la bonne réalisation du plan.
- Identifier les besoins extérieurs techniques pour atteindre les objectifs du plan.
- Remonter du terrain les besoins en appuis.
- Appuyer l'ANAG à la formulation de nouveaux projets et à la rédaction des DAO si besoin en est.
- Proposer les budgets prévisionnels des projets et programmes conçus.
- Assister l'ANAG dans la préparation de dossiers de financement pour les PTF en lien avec les idées de projets en cours de formulation et d'instruction.
- Organiser des formations pour les Cadres de l'ANAG dans le cadre de l'appropriation du Plan quinquennal 2022-2026 (montage de projets, suivi-évaluation et capitalisation, ...).
- Participer aux réunions de travail au sein de l'ANAG et avec les différents partenaires de l'ANAG, ainsi qu'à la réalisation des activités opérationnelles.
- Appuyer l'ANAG dans la définition d'une politique et d'un cadre juridique spécifiques à l'aquaculture
- Participer à l'accompagnement des acteurs de la chaîne de valeur Aquacole (TPE, PME, Associations, industrie)
- Accompagner l'ANAG à la promotion de l'enseignement de l'aquaculture dans les écoles professionnelles et l'Université (programme d'alphabétisation des pisciculteurs)
- Appuyer à la définition des études/RA
- Appuyer dans la réflexion pour le choix de référentiels en matière d'aquaculture au niveau national
- Participer à l'identification d'actions pilotes en Aquaculture marine.

5- Résultats attendus

Les résultats attendus de la consultation sont les suivants :

- Les PTF connaissent les ambitions de l'ANAG et ses besoins en appui.
- Le secteur aquacole guinéen est connu et reconnu dans la sous-région ainsi que par les grands acteurs du développement du secteur.
- Les activités du plan quinquennal 2022-2026 de l'ANAG ont démarré et les jalons sont en place pour suivre le calendrier prévu pour la période.
- Les Cadres de l'ANAG sont formés dans la préparation des dossiers de financement pour les PTF, le suivi-évaluation des activités en cours et la capitalisation des réalisations.
- Des synergies sont développées avec les autres projets partenaires.

6- Livrables attendus

Les livrables attendus du Consultant sont :

- Des rapports mensuels d'avancement avec les prévisions pour le mois à venir et les réalisations du mois passé. Comme annexes du rapport sont jointes : les documents opérationnels produits, les rapports de formation et les rapports de mission.
- Un rapport plus complet à la fin de chaque bloc d'intervention avec les documents opérationnels produits, les présentations / rapports / évaluations des formations, les rapports de mission, etc.
- Un rapport technique final détaillé.

7- Modalités de mise en œuvre

Profil du Consultant

Un Consultant individuel international ou sous-régional compétitif est recherché, et ayant :

Des qualifications et compétences requises comme suit :

- Diplôme (Bac+5) dans le secteur du développement, de la pêche et de l'aquaculture, de l'agroéconomie, des sciences sociales et politiques, le genre ou autre domaine pertinent pour la mission.
- Connaissance des bailleurs actifs en Guinée et de leurs pratiques de financement.
- Très bonne connaissance des dynamiques de la société civile en Afrique, en particulier sur le genre, ainsi que des problématiques liées au dialogue institutionnel et pluri-acteurs sur l'égalité femmes-hommes.

Des expériences avérées, avec

- Au moins 10 ans d'expérience dans la mise en œuvre et la coordination de projets de développement en Afrique, de préférence en Afrique de l'Ouest ou mieux encore en Guinée.
- Expérience d'au moins 5 ans dans le développement des partenariats techniques et financiers.
- Expérience d'au moins 3 ans dans le renforcement des capacités.
- Expérience reconnue dans la coordination d'équipes et la gestion du cycle de projet.
- Une expérience de coordination sur des projets financés par l'AFD est un atout.

Des Savoirs faire et savoir être requis :

. Savoirs faire

- Produire des TdR et dossiers de financement de qualité.
- Élaborer des notes conceptuelles.
- Elaborer des études de faisabilités de projets.
- Animer des réunions de travail de façon efficace.
- Transmettre des compétences à travers des séances de formation bien préparées.
- Participer aux ateliers et séminaires.
- Maîtriser le pack office (Word, Excel, PowerPoint) et les moyens de communication à distance (Internet, Skype, WhatsApp, Zoom etc.).
- Maîtriser la langue française (à l'oral et par écrit).
- Transmettre d'excellentes capacités rédactionnelles et organisationnelles (programmation, priorisation, anticipation et maîtrise d'outils de programmation et de suivi de projets).

- Savoirs être

- Rigoureux.
- Bien organisé.
- Aisance relationnelle.
- Prise d'initiative.
- Avoir l'esprit d'équipe.
- Capacités d'analyse et de synthèse.

Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel. Le Consultant sera sous la supervision directe du Directeur Général de l'ANAG. Il travaillera en étroite collaboration avec la Cellule de coordination du PISCOFAM et l'Assistance Technique BRLi.

8- Lieu d'exécution

Le Consultant sera basé à l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) sise Avenue de la Gare, Kaloum, Conakry République de Guinée. Adresse postale : BP 307. Adresse courriel : piscofamgn@gmail.com. sidikikeita@yahoo.fr

Le Consultant réalisera dans les 4 régions naturelles de la Guinée des missions de terrain en lien avec les activités du Plan quinquennal.

9- Date de commencement et période de mise en œuvre

La durée de la consultation sera répartie en 4 blocs d'appui intervenant au cours de la période restante du projet à partir du 2^{ème} semestre 2022 jusqu'à la fin au 30/06/2024 :

- 1 bloc au cours du 2^{ème} semestre 2022 (2 mois)
- 2 blocs au cours de l'année 2023 (4 mois)
- 1 bloc au cours du 1^{er} semestre 2024(3 mois)

Un maximum de 54 jours de mission est prévu sur la durée de la consultation.

10- Moyens et équipements

Le Consultant travaille sur son portable personnel. Un bureau dans les locaux de l'ANAG sera mis à disposition, ainsi qu'une imprimante "all in" et un projecteur pour les présentations et formations.

Une voiture et un chauffeur seront mis à la disposition du Consultant pour les déplacements en dehors de Conakry uniquement.

11- FICHE DE POSTE DE L'ASSISTANT TECHNIQUE

1- Profil de poste

Intitulé du poste	Assistant Technique en appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement Durable de l'Aquaculture (PSDDA)
Localisation du poste	ANAG, MPEM, Kaloum- Conakry, République de GUINEE
Missions principaux	Prendre en charge l'organisation générale de la mise en œuvre du Plan stratégique pour mettre en place les jalons du Plan quinquennal 2022-2026 Appuyer l'ANAG dans le lobbying auprès des PTF pour faire connaître ses ambitions contenues dans le plan et ses besoins en appui.
Activités principaux	Appuyer l'ANAG à la formulation de nouveaux projets et la rédaction des DAO si besoin en est Proposer les budgets prévisionnels des projets et programmes conçus Assister l'ANAG dans la Préparation de dossiers de financement pour les PTF en lien avec les idées de projets en cours de formulation et d'instructions Organiser des formations pour les Cadres de l'ANAG dans le cadre de l'appropriation du Plan quinquennal 2022-2026 (montage de projets, suivi-évaluation et capitalisation...) Participer aux réunions de travail au sein de l'ANAG et avec les différents partenaires de l'ANAG
Activités secondaires	Réaliser des missions de terrain en lien avec les activités du Plan quinquennal Promouvoir des synergies avec les autres projets partenaires ;

Place dans organigramme	Sous la responsabilité de la Direction Générale de l'ANAG
Avantages du poste	Contrat global géré par le consultant , indépendant, recruté par AO sur AMI et sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)
Relations à interne	Cellule de coordination du PISCOFAM (Coordinateur, Coordinateur adjoint, Responsable SE & Communication, Point focal environnement)
	DG de l'ANAG
	ATP à maîtrise d'ouvrage du PISCOFAM
Relations à l'externe	PTF
	Projets en cours de l'ANAG
	Autres projets
Moyens mis à disposition	Un bureau dans les locaux de l'ANAG
	Un ordinateur portable apporté par le consultant
	Une imprimante et un projecteur pour les présentations et formations
	Une voiture et son fonctionnement avec chauffeur

2- Profil du candidat

- Savoirs

➤ **Qualifications et compétences**

- Diplôme (Bac+5) dans le secteur du développement, pêche et aquaculture, de agroéconomie , des sciences sociales et politiques, le genre ou autre domaine pertinent pour la mission
- Connaissance des bailleurs actifs en Guinée et de leurs pratiques de financement
- Très bonne connaissance des dynamiques de la société civile en Afrique, en particulier sur le genre, ainsi que des problématiques liées au dialogue institutionnel et pluri-acteurs sur l'égalité femmes-hommes

➤ **Expérience**

- Au moins 10 ans d'expérience dans la mise en œuvre et la coordination de projets de développement en Afrique, de préférence en Afrique de l'Ouest ou mieux encore en Guinée
- Expérience d'au moins 5 ans dans le développement des partenariats techniques et financiers
- Expérience d'au moins 3 ans dans le renforcement des capacités
- Expérience reconnue dans la coordination d'équipes et la gestion du cycle de projet
- Une expérience de coordination sur des projets financés par l'AFD est un atout.

- Savoirs faire

- Produire des TdR et dossiers de financement de qualité ;
- Élaborer des Notes conceptuelles ;
- Elaborer des études de faisabilités de projets

- Animer des réunions de travail de façon efficace
- Faire le transfert des compétences à travers des séances de formation bien préparées
- Participer aux ateliers et séminaires
- Maîtriser le pack office (Word, Excel, PowerPoint) et des moyens de communication à distance (Internet, Skype, WhatsApp, Zoom etc.)
- Maîtriser la langue française (à l'oral et par écrit)
- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et organisationnelles (programmation, priorisation, anticipation et maîtrise d'outils de programmation et de suivi de projets)

- **Savoirs être**

- Rigoureux
- Bien organisé
- Aisance relationnelle
- Prise d'initiative
- Avoir l'esprit d'équipe
- Capacités d'analyse et de synthèse

Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel.

12- Annexes TDR

- ANAG, statuts et rapports annuels 2021 ;
- ANAG, Plan Stratégique Développement Durable de l'Aquaculture (PSDDA)
- Document de Stratégie Halieutique Moyen Terme – MPEM.

Contrat-type

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *[insérer la date de début des Services]*, par et entre *[insérer le nom du Client]* (« le Client ») ayant son établissement principal à *[insérer l'adresse du Client]*, et *[insérer le nom du Consultant]* (« le Consultant »), résidant à *[insérer l'adresse du Consultant]* ; Téléphone : _____, Courriel : _____

CONTEXTE:

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et *[insérer le nom du Client]* ont signé un Accord de Financement pour *[insérer le nom du projet]* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

- 1. Services**
 - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;
 - (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiées en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».

- 2. Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le *[insérer date de début]* et s'achevant le *[insérer date d'achèvement]*, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.

- 3. Paiement**
 - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paiera au Consultant un montant plafonné à *[insérer montant plafond]*, étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.

- B. Termes de Paiement

Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans l'Annexe C.

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte

bancaire suivant :

Numéro de compte bancaire : [...]

Titulaire du compte bancaire : [...]

**4. Administration
du Contrat**

A. Coordinateur.

Le Client désigne comme coordinateur Mr/Mme xxx ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

**5. Normes de
Performance**

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

**6. Devoir de
Réserve**

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

**7. Propriété des
Documents et
Produits**

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

**8. Activités
interdites au
Consultant**

Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.

9. Assurance

Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.

10. Transfert

Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.

**11. Droit applicable
et Langue du
Contrat**

Le Contrat est soumis au droit de guinéen et la langue du Contrat est le français.

- 12. Résiliation** Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.
- 13. Règlement des différends** Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.
- 14 Déclaration d'Intégrité** Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.
- 15 Statut du Consultant** Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par _____

Signé par _____

Titre _____

Titre _____

ANNEXE A - Termes de Référence et Etendue des Services

1. Contexte et justification des Services ;
2. Objectifs des Services ;
3. Contenu des Services ;
4. Rapports/livrables à fournir par le Consultant ;
5. Profil requis du Consultant ;
6. Calendrier des Services.

ANNEXE B - Proposition Technique du Consultant

Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

Il est suggéré de présenter la Proposition technique (3 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :

a) Méthodologie. *Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.*

b) Plan de travail. *Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.*

Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

Vous joindrez à votre proposition le CV détaillé et mis à jour.

Proposition financière

Les honoraires proposés par le Consultant dans l'offre financière devront couvrir : la rémunération, la sécurité sociale et l'assurance du consultant, les billets d'avion d'entrées et de sorties en Guinée, l'hébergement à Conakry, les frais de communication, les frais de carburant pour les déplacements journaliers dans Conakry

Les autres frais comprendront les per diem pour les missions en dehors de Conakry.

<i>Libellés</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Rémunération comprenant tous les frais</i>			
<i>. Autres frais :</i>			
- <i>Per diem missions hors Conakry</i>			

ANNEXE C - Termes de Paiement

[Ce qui suit est fourni à titre d'exemple. Les termes de paiement doivent être préparés spécifiquement pour chaque contrat. Les obligations fiscales éventuelles du consultant dans le pays du Client doivent être indiquées.]

Le Contrat est à prix global et forfaitaire

Les honoraires proposés par le Consultant dans l'offre financière devront couvrir : la rémunération, la sécurité sociale et l'assurance du consultant, les billets d'avion d'entrées et de sorties en Guinée, l'hébergement à Conakry, les frais de communication, les frais de carburant pour les déplacements journaliers dans Conakry.

Termes de paiement

- a) 30 % du Prix du Contrat sera payé à la signature du Contrat ; en année 2022 ;
- b) 40 % du Prix du Contrat sera payé à la réception à satisfaction du rapport du bloc 1 et au démarrage du bloc 2 en année 2023 ;
- c) 20% du Prix du Contrat sera payé à la réception à satisfaction du rapport du bloc 2 et au démarrage du bloc 3 en 2024; ;
- d) 10.% du Prix du Contrat sera payé à l'approbation du rapport final détaillé.

En cas de remboursables, les justificatifs de dépense seront joints à la facture. Le remboursement des frais ne pourra intervenir qu'à hauteur du montant maximum stipulé au Contrat.

ANNEXE D - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le "Marché"¹)

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

- c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux,

fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous

embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Modèle de Curriculum vitae (5 pages max.) à joindre

Rôle proposé dans le projet :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

Diplômes :

Établissement	De (date)	À (date)	Diplôme(s) obtenu(s)

Connaissances linguistiques: indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent; 5 - niveau rudimentaire) :

Langue	Lu	Parlé	Ecrit

Affiliation à une organisation professionnelle :

Autres compétences (par ex. connaissances informatiques, etc.) :

Situation présente :

Années d'ancienneté auprès de l'employeur :

Qualifications principales (pertinentes pour le projet) :

Expérience spécifique dans la région :

Pays	De (date) À (date)

Expérience professionnelle :

De (date)	À (date)	Lieu	Société et personne de référence (nom & coordonnées de contact)	Fonction	Description (dont titre du projet, source de financement, montant, activités mise en œuvre)

Autres informations utiles (références de publications, par exemple) :
